



HAL
open science

**“ J’ai fait mon service comme un brave citoyen français ”.
Parcours et récits des combattants étrangers sur les barricades
parisiennes en février et juin 1848**

Delphine Diaz

► **To cite this version:**

Delphine Diaz. “ J’ai fait mon service comme un brave citoyen français ”. Parcours et récits des combattants étrangers sur les barricades parisiennes en février et juin 1848. Les acteurs européens du “ printemps des peuples ” 1848, Eric Anceau, Vincent Robert, May 2018, Paris, France. ⟨hal-04063953⟩

HAL Id: hal-04063953

<https://hal.science/hal-04063953v1>

Submitted on 10 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

« J'ai fait mon service comme un brave citoyen français ». Parcours et récits des combattants étrangers sur les barricades parisiennes en février et juin 1848

Delphine Diaz

Université de Reims Champagne-Ardenne

CERHiC (EA2616)

Si l'on peut parler d'un printemps des peuples « européen », c'est en raison de la concomitance des événements révolutionnaires sur le continent, de leur ampleur et de leur expansion géographique, mais aussi du caractère transnational de certaines révolutions et insurrections du « moment 1848 ». À Berlin, les 13-18 mars 1848, des étrangers ont combattu aux côtés des étudiants, des artisans et des journalistes prussiens¹. De même, l'implication de combattants étrangers dans les événements du *Quarantotto* italien a été mise en évidence par les travaux d'Anne-Claire Ignace, qui a suivi l'itinéraire des quelque 1 500 volontaires français ayant pris part aux combats contre l'Autriche aux côtés des patriotes italiens en 1848².

La révolution de février 1848, puis l'insurrection ouvrière de juin, ont elle aussi mobilisé des étrangers, présents à Paris depuis plus ou moins longue date³. Bien qu'il soit difficile d'avancer une estimation précise du nombre d'étrangers établis dans la capitale au début de l'année 1848, étant donné l'absence de recensement national fiable incluant les étrangers avant 1851, on peut faire l'hypothèse qu'ils étaient sans doute bien plus nombreux qu'à cette dernière date⁴. En mars 1851, les résultats du recensement dénombraient 62 241 étrangers vivant à Paris⁵. Or ce chiffre devait être nettement plus important trois ans auparavant : les

¹ Christophe Charle, « L'Europe des intellectuels en 1848 », dans Jean-Luc Mayaud (dir.), *1848. Actes du colloque du cent cinquantième tenu à l'Assemblée nationale à Paris les 23-25 février 1848*, Paris, Créaphis, 2002, p. 434.

² Anne-Claire Ignace, *Des Quarante-huitards français en Italie. Étude sur la mobilisation de volontaires français pour le Risorgimento (1848-1849)*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Gilles Pécout et d'Alberto Mario Banti, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2010.

³ En s'appuyant sur des sources imprimées, Mark Traugott s'est intéressé à la place occupée par les étrangers dans les événements de février 1848 : Mark Traugott, *The Insurgent Barricade*, Los Angeles, University of California Press, 2010, p. 160-172. Sur les témoignages oculaires d'étrangers à Paris en juin 1848, voir Dolf Oehler, *Juin 1848. Le Spleen contre l'oubli. Baudelaire, Flaubert, Heine, Herzen, Marx*, traduit de l'allemand par Guy Petitdemange et Patrick Charbonneau, Paris, La Fabrique Éditions, 2017.

⁴ Jacques Grandjonc, « Les étrangers à Paris sous la monarchie de Juillet et la seconde République », *Population*, 1974 29-1, p. 62-63.

⁵ Pour un total d'environ 379 000 étrangers en France, auxquels s'ajoutaient seulement 1 571 étrangers naturalisés français. Voir la *Statistique générale de la France, résultats du recensement de mars 1851*, Paris, Imprimerie nationale, 1855, p. 140-141.

effets de la crise économique, conjugués à une politique de plus en plus restrictive face à l'accueil des étrangers, ont conduit nombre d'entre eux à quitter la ville entre l'été 1848 et l'année du coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte⁶.

Cette contribution se propose d'enquêter sur les étrangers – travailleurs, exilés, réfugiés, mais aussi touristes de passage – qui ont joué un rôle, majeur ou mineur⁷, dans les combats de barricades de 1848, en analysant leurs stratégies pour faire reconnaître leur engagement et en mettant au jour leurs itinéraires migratoires, professionnels et politiques. Les sources étudiées dans cette perspective reposent en premier lieu sur les dossiers de demande de récompenses honorifiques remplis par les combattants et blessés de février 1848, conservés pour l'essentiel aux Archives nationales et aux Archives de la préfecture de police de Paris⁸. Les Archives nationales recèlent 24 dossiers émanant d'étrangers qui ont pris les armes en février à Paris, parmi lesquels se trouvent essentiellement des typographes, artisans, petits commerçants, dont certains avaient déjà participé aux combats de juillet 1830. Quant aux fonds des Archives de la Préfecture de police, ils contiennent 50 dossiers d'étrangers qui se sont adressés à la Commission des récompenses nationales en 1848⁹. Grâce à ces deux corpus, il s'agit d'esquisser un portrait collectif des insurgés étrangers de février 1848, mais aussi de proposer une cartographie de leurs lieux d'origine et d'évoquer leur parcours migratoire et politique. Les demandes de récompenses permettent d'éclairer l'insertion de ces étrangers dans la société parisienne, dont ils partageaient les préoccupations, sociales et politiques, à défaut de partager la nationalité : « J'ai fait mon service comme un brave citoyen français », c'est en ces termes que le mécanicien belge Jules Guilbau explique son combat en septembre 1848.

Néanmoins, pour comprendre les ressorts de l'engagement des étrangers sur les barricades, on ne saurait se contenter de l'analyse des pièces administratives qu'ils ont produites dans une démarche pragmatique. Il s'agissait pour eux d'obtenir une récompense nationale – « signe honorifique » ou simple « mention honorable » au *Moniteur* –, mais aussi de demander une aide matérielle, un emploi ou la naturalisation. Cette parole produite dans un cadre institutionnel doit être confrontée à celle, postérieure à l'événement, que portent les Mémoires et autobiographies rédigés par certains de ces insurgés qui ont vécu les épisodes parisiens de la

⁶ Sur l'immigration étrangère dans la France du premier XIX^e siècle, voir Pierre-Jacques Derainne, *Le Travail, les migrations et les conflits en France : représentations et attitudes sociales sous la monarchie de Juillet et la Seconde République*, thèse de doctorat sous la direction de Serge Wolikow, Université de Bourgogne, 1999.

⁷ On s'inspirera ainsi de la démarche proposée par Fabrice Bensimon au sujet des ouvriers britanniques à Paris : Fabrice Bensimon, « Présentation », *Les Sentiers de l'ouvrier. Textes de John Colin, Charles Manby Smith et William Duthie*, traduits de l'anglais par Sabine Reungoat, édités et présentés par Fabrice Bensimon, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2017, p. 5-21.

⁸ Archives nationales de France (AN), F1d III, dossiers 83 à 98 ; Archives de la Préfecture de police de Paris (APP), AA 370-AA 416.

⁹ Je remercie vivement Louis Hincker de m'avoir apporté son aide dans le recensement des dossiers de combattants étrangers contenus dans les fonds des Archives de la Préfecture de police de Paris. Ce chiffre de 50 personnes auquel j'ai abouti inclut seulement les combattants identifiés comme nés à l'étranger et n'ayant pas la qualité de Français et laisse par conséquent de côté les étrangers naturalisés.

révolution de 1848. Les écrits laissés par les étrangers eux-mêmes sur une expérience parfois fantasmée méritent aussi d'être croisés avec les témoignages français : la presse, souvent très élogieuse après février 1848 sur les nombreuses délégations d'étrangers reçues par le Gouvernement provisoire, mais également les Mémoires d'acteurs de la révolution qui ont eux aussi décrit et expliqué l'engagement de ces étrangers, soit pour le glorifier, soit pour le dénoncer¹⁰. À la lumière croisée de ces dossiers et récits, il s'agit d'interroger l'expérience insurrectionnelle des étrangers à Paris, en faisant une place particulière à ces « protagonistes » oubliés des révolutions¹¹. En traçant un portrait collectif de ces insurgés étrangers, on tentera de mettre au jour les stratégies – combattantes et rhétoriques – qu'ils ont suivies pour faire reconnaître leur engagement.

PORTRAIT-TYPE DE L'ÉTRANGER INSURGÉ EN FÉVRIER

La procédure qui a permis de reconnaître officiellement l'engagement des insurgés de février 1848 et qui a de fait laissé des archives importantes sur les combattants français mais aussi étrangers, mérite d'être rappelée. Le Gouvernement provisoire a établi par un décret du 1^{er} mars 1848 une « Commission des récompenses nationales », présidée par le citoyen Albert et conçue sur le modèle de celle qui s'était réunie après l'adoption de la loi du 13 décembre 1830 pour récompenser les combattants de Juillet. Comme le souligne Mark Traugott, « [e]n plus des demandes provenant des blessés et des familles des victimes des journées de février, la Commission accepta les requêtes de ceux qui s'étaient distingués au combat et de ceux qui avaient souffert pour la cause de la République, sous la monarchie de Juillet¹² ». Comme il y avait versement d'argent, qui pouvait prendre la forme de « pensions », de « gratifications » ou de « secours¹³, la Commission « ordonna des enquêtes exhaustives et [...] établit des dossiers détaillés¹⁴ ». Les archives laissées par la Commission, qui siégea d'abord à l'Hôtel de Ville,

¹⁰ Voir Albert Maurin, « Avant-propos. Une promenade dans la rue Saint-Jacques », *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution de 1848. Journées révolutionnaires de 22, 23, 24, 25 et 26 juin 1848*, Paris, P. Amic aîné, 1848, p. VII, qui estime que la « main de l'étranger » permet d'expliquer le déclenchement de l'insurrection de juin. Faut-il entendre par là seulement le rôle des puissances étrangères ou précisément celui des étrangers alors présents à Paris et impliqués dans l'insurrection ?

¹¹ On s'inspirera ici de la notion de « protagoniste » révolutionnaire telle qu'elle a été travaillée par Haïm Burstin qui prône l'étude des « révolutionnaires « en action », restituant une « histoire collective d'individus en chair et en os », qui ont une présence effective dans les événements révolutionnaires mais aussi une présence fantasmée ou mythique : Haïm Burstin, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013, p. 17, p. 154 et suivantes.

¹² Mark Traugott, « Une étude critique des facteurs déterminants des choix politiques lors des insurrections de février et juin 1848 », *Revue française de sociologie*, 1989, p. 608.

¹³ *Journal du Palais. Répertoire général contenant la jurisprudence de 1791 à 1850*, Paris, Au bureau du journal du Palais, 1850, t. 11, p. 85.

¹⁴ Mark Traugott, « Une étude critique... », art cit.

puis au palais du Luxembourg, sont aujourd'hui dispersées dans trois fonds distincts, les Archives nationales, les Archives de la Préfecture de police de Paris et les Archives de Paris¹⁵.

Aux Archives nationales, au sein de la sous-série F1DIII¹⁶, à travers laquelle Mark Traugott a identifié 474 combattants de février, se trouvent 24 dossiers d'étrangers ou de proches d'étrangers tués dans les combats de barricades qui ont demandé une reconnaissance pour leur engagement, soit 5 % du corpus dans son ensemble. La méthodologie suivie pour identifier les étrangers mérite d'être expliquée : seule la mention du lieu de naissance nous donne un indice – qui reste néanmoins imprécis et incomplet – sur la nationalité des requérants : en effet, certains des demandeurs, certes nés à l'étranger, étaient en réalité de parents français ou naturalisés français, ce qui explique qu'ils aient été exclus du corpus étudié quand leur qualité de Français était spécifiée dans le dossier ; inversement, il se trouve des étrangers parmi les demandeurs pourtant nés en France, qui ont de ce fait pu échapper à notre analyse.

La lecture des dossiers déposés par ces étrangers dans l'objectif d'obtenir une récompense symbolique ou pécuniaire permet de dessiner le portrait collectif de ces hommes, mot employé à dessein puisque seules deux femmes apparaissent dans le groupe : la polisseuse en baleines savoyarde Julie Cambon, blessée au bras gauche, et la blanchisseuse d'origine prussienne Wilhelmine Conreur, qui demande un secours non pas parce qu'elle aurait combattu sur les barricades, mais parce que son époux, un ébéniste belge, est décédé de ses blessures peu après avoir déposé une demande de récompenses auprès de la commission¹⁷.

Grâce à la précision des dossiers établis et vérifiés par la Commission des récompenses nationales, on connaît les professions de 72 de ces étrangers qui revendiquent le fait de s'être impliqués en février 1848 aux côtés des insurgés français. Ils affirment exercer pour l'essentiel des métiers manuels¹⁸ : dix travaillent les métaux précieux, un effectif de même taille est employé dans le secteur du vêtement et de la confection, sept travaillent dans l'ameublement, six dans la branche des cuirs et des peaux et quatre dans l'alimentation. Seuls deux artistes, deux enseignants, un propriétaire et un rentier se distinguent dans cet ensemble. S'affirme ainsi la nette prédominance d'une appartenance aux classes populaires parmi ces étrangers combattants, qui doit être réinscrite dans le cadre plus général des analyses sociologiques autour des insurgés de février : Louis Hincker avait souligné au sujet du corpus de 159 citoyens-

¹⁵ Si les deux premiers fonds ont été exploités de manière exhaustive, nous n'avons pas encore mené d'enquête sur ceux conservés par les Archives de Paris.

¹⁶ AN, F1DIII, 83-98. Parmi les 550 dossiers concernant les journées de février étudiés par la Commission des récompenses nationales, 474 ont été reconnues comme insurgés. Parmi eux, 98,9 % étaient des hommes.

¹⁷ APP, AA 380, dossier n° 420.

¹⁸ À partir des professions déclarées dans les dossiers de demande de récompense, un classement a été fait en fonction de la nomenclature des professions définie et utilisée par Jean-Claude Farcy dans le cadre de sa base de données sur les inculpés de juin 1848. Voir <http://inculpes-juin-1848.fr/index.php>

combattants qu'il avait constitué dans le cadre de sa thèse que plus de la moitié de ces individus se rattachaient au monde industriel parisien¹⁹.

Outre la profession, on peut aussi interroger l'origine géographique des combattants étrangers, du moins lorsque le dossier la donne avec précision. Tous sont d'origine européenne, sauf un Américain venu de La Nouvelle-Orléans ; parmi les Européens, plus d'un tiers sont de nationalité belge, ce qui ne doit pas nous surprendre eu égard à la prééminence acquise au milieu du XIX^e siècle par ce groupe parmi les étrangers installés à Paris, et, de manière plus marquée encore, à l'échelle nationale²⁰. Le second ensemble est constitué par les combattants d'origine italienne, au nombre de quinze, suivis des Allemands (onze) et des Polonais (huit). Par ailleurs, l'âge moyen des requérants étrangers dont on connaît la date de naissance est de 38,4 ans, soit un peu plus que celui des 474 insurgés de février 1848 analysés par Mark Traugott (35,3 ans²¹).

Les pièces justificatives produites auprès du comité d'enquête par ces 74 étrangers identifiés, mais aussi par ceux, non compris dans ce chiffre, qui ont bénéficié d'une naturalisation, rappellent le long parcours d'engagement qu'ils ont assumé, bien avant la révolution parisienne de février. Plusieurs, parmi les plus âgés d'entre eux, avaient servi dans les armées napoléoniennes : c'est le cas d'Antonio Diano, qui était employé au chemin de fer à Nogent-sur-Seine en mars 1848, au moment de sa demande de récompense. Natif de Savone, dans l'ancienne République de Gênes, il avait été naturalisé français et était devenu marin sous l'Empire, avant d'être licencié en 1814. Sa fidélité à l'Empereur l'amena à suivre ce dernier dans son retour en France au moment des Cent Jours, puis à subir la répression des « séides de la race bourbonnienne », selon ses mots, avant de prendre les armes à Paris en juillet 1830 mais aussi en février 1848. Son dévouement au service de la République, qu'il n'était pas suffisamment à l'aide de preuves écrites dans sa démarche auprès de la Commission d'enquête, n'est pas récompensé puisque sur son dossier se trouve écrite la simple mention « Rejeté – produire des certificats²² ».

Pour de nombreux étrangers et naturalisés qui demandent une récompense en 1848, le lien avec la France ne remonte pas néanmoins à l'Empire, mais plutôt à l'expérience fondatrice de juillet 1830, souvent mentionnée dans les dossiers, que ce soit pour souligner l'influence de l'événement dans un parcours politique ou pour rappeler une forme d'engagement concret en faveur de la liberté des Français. C'est le cas du Toscan Pierre-Antoine Agostini, arrivé en France en 1827, dont on sait qu'habitant Rouen en juillet 1830, il s'était précipité « à cheval accompagné d'un cousin pour se porter à Paris parmi les combattants » alors qu'il n'était âgé

¹⁹ Louis Hincker, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 27.

²⁰ En mars 1851, on comptera 12 156 Belges parmi les étrangers recensés à Paris (soit 19,5% de l'ensemble). À l'échelle nationale, les Belges représentent alors 34,6 % des étrangers recensés.

²¹ Mark Traugott, « Une étude critique... », art. cit., p. 610.

²² APP, AA 385, dossier n° 127, Antonio Diano. J'ai volontairement exclu Antonio Diano du groupe des 53 étrangers recensés dans les fonds des APP en raison de la naturalisation dont il a bénéficié et qui est mentionnée dans sa lettre du 14 mars 1848 à la Commission des récompenses nationales.

que de quinze ans seulement²³. Si Agostini n'obtint nulle récompense pour cet engagement précoce présenté sur le ton de la geste héroïque (le « signe honorifique » lui est néanmoins octroyé en 1848 pour son engagement en février), le Belge Hollanders, qui s'adressa lui aussi à la Commission des récompenses nationales après février et juin 1848²⁴, avait déjà été récompensé par la croix de Juillet pour sa participation aux combats de barricades en 1830. Dix-huit ans plus tard, alors sergent de la Garde nationale²⁵, ce coiffeur n'obtint pour toute récompense que le « signe honorifique », alors qu'il demandait le grade de capitaine de la Garde nationale.

Le portrait-type de l'étranger qui s'adresse à la Commission des récompenses nationales en 1848 pour demander une récompense ou un dédommagement se dessine ainsi peu à peu : il s'agit d'un homme qui a connu dans son enfance ou sa jeunesse l'Empire – soit parce qu'il est né dans un territoire annexé ou occupé, soit parce qu'il a servi dans les armées impériales, soit parce que son père l'a fait (c'est le cas du Liégeois Oscar Malherbes²⁶). Il peut souvent se prévaloir d'un engagement en juillet 1830 quand son âge le permet et s'appuie sur cette réputation pour obtenir de nouveau une récompense après les combats de février 1848. Pour reprendre une formule de Quentin Deluermoz, « [l]e poids des mémoires et de la perception *a posteriori* des événements²⁷ » s'avère ainsi très lourd dans les dossiers de combattants étrangers en 1848. Louis Hincker, dans son livre sur les « citoyens-combattants », avait étudié les dossiers d'insurgés apparus dans plusieurs procédures de récompense, d'indemnisation et de grâces, et ce cas de figure s'observe aussi chez les « non-citoyens » combattants que furent les étrangers.

²³ Il est difficile de déterminer la nationalité d'Agostini, une ascendance française étant mentionnée de manière floue dans son dossier.

²⁴ Hollanders est en effet l'un de ces combattants qui demandent une récompense pour leur engagement sur les barricades en février puis contre l'insurrection ouvrière en juin. Il fait donc partie de ces « doubles vainqueurs » évoqués par Mark Traugott, de ces hommes qui avaient de bonnes raisons de proclamer leur attachement à la République modérée.

²⁵ Précisons à cet égard qu'un avis du Conseil d'État du 22 mai 1831 avait officiellement permis aux étrangers inscrits sur les registres-matricules de la garde nationale d'être élus officiers. Pour y être inscrits, il fallait qu'ils bénéficient de l'admission à domicile et qu'ils soient propriétaires.

²⁶ APP, AA 400, dossier n° 202.

²⁷ Quentin Deluermoz, « Comparer les massacres ? La boucherie de juin 1848 et la Semaine sanglante de mai 1871 », dans Jean-Claude Caron (dir.), *Paris. L'insurrection capitale*, Seyssel, Champ Vallon, 2014, p. 66.

DES COMBATS DE BARRICADES AUX STRATÉGIES RHÉTORIQUES

Tandis que la mémoire des insurrections et révolutions passées se voit réactivée dans ces dossiers, c'est aussi le corps combattant qui s'y trouve mis en scène. Les blessures reçues sur les barricades sont abondamment décrites dans les lettres des requérants qui s'appuient par ailleurs sur des certificats médicaux pour évaluer la gravité des atteintes. Le dossier du tailleur belge Deplanchon parcourt le corps souffrant de cet insurgé qui a voulu « escalader aux barricades²⁸ » malgré sa jambe de bois, détruite dans l'effort, ce qui ouvre une nouvelle blessure. Mais ce sont aussi d'autres rôles que celui de combattant sur les barricades qui sont décrits à travers ces dossiers qui expliquent les activités polyfacétiques assumées par les étrangers à Paris durant les journées de février. Tandis que le Prussien Dury parvient à éviter à tout prix vols et pillages d'objets précieux aux Tuileries²⁹, l'homme de lettres polonais Christian Ostrowski relate avoir joué le premier *La Marseillaise* sur le piano de la reine, ce dont témoigne également la presse³⁰ ; quant au tailleur de pierres suisse Baltazard Pilet, il raconte avoir aidé au transport en urgence d'ordonnances du Gouvernement provisoire dans la nuit du 25 au 26 février³¹.

Les lettres de candidatures écrites par les requérants ainsi que les pièces justificatives qu'ils présentent à l'appui de celles-ci, tirées de témoignages de contemporains ou même d'articles de presse³², permettent ainsi d'identifier les stratégies rhétoriques déployées par ces étrangers pour étayer leur demande de récompense. La première forme de justification consiste pour les requérants à insister sur les liens nombreux et anciens qu'ils ont tissés avec la société française. C'est l'argumentaire déployé par le Belge Jean-François Doyen, né à Liège, âgé de 31 ans en 1848, dont 27 passés à Paris ; c'est aussi celui utilisé par Pierre Rabut, né à Aix, en Savoie, en 1794, qui se présente en ces termes : « Quoique n'étant pas Français, j'ai à me glorifier d'être enfant de la Première République³³ ». Cette connaissance ancienne de la société

²⁸ APP, AA 384, dossier n° 574, Rapport d'enquête du comité d'enquête, s. d. : « [Deplanchon] fut blessé dans l'aisne par le tronçon de sa jambe de bois qui fut brisé en voulant escalader une barricade. Il jouit d'une bonne réputation dans son quartier et mérite réellement l'intérêt de la commission ».

²⁹ APP, AA 387, dossier n° 354, lettre de Jean-François Dury à la Commission des récompenses nationales, 21 mars 1848 : « [...] il se port[a] aux Tuileries où il entra un des premiers où il eut le bonheur concurremment avec d'autres, vrais patriotes, d'empêcher le pillage et le désordre. »

³⁰ APP, AA 382, dossier n° 341.

³¹ APP, AA 408, dossier n° 103 : sur la couverture du dossier, on lit « le fait d'avoir combattu n'est pas bien établi mais dans nuit du 25 au 26 février il a porté une ordonnance ».

³² Les dossiers de demandes de récompenses, notamment ceux présentés par les combattants de 1848 les plus lettrés, sont parfois appuyés par des coupures de presse. Le Piémontais Bernard Gautier mentionne ainsi les preuves de son patriotisme telles qu'elles ont été constatées dans *La Tribune*, *La Révolution de 1830*, *Le Bon Sens*, *Le National*. Voir APP, AA 388, dossier n° 68 de Bernard Gautier.

³³ APP, AA 410, dossier n° 52, lettre de Pierre Rabut, 18 mars 1848.

et de la politique françaises fait que certains de ces étrangers s'assimilent, dans leurs discours, à des citoyens français, dont ils n'ont pourtant pas les droits : « Je me suis rendu au premier signal sur la place du Palais royal pour y partager les dangers de *mes concitoyens* et y soutenir avec ardeur la cause du peuple³⁴ », affirme le sellier Martini, originaire de Saxe. Cette agrégation de fait au corps des citoyens est parfois confirmée par leurs garants français. Mais d'autres insurgés étrangers, au contraire, montrent avoir pleinement conscience de la frontière juridique qui les sépare des citoyens français, ce qui les amène à demander la naturalisation gratuite comme forme de récompense nationale³⁵.

D'autres argumentaires, moins fréquents, se dessinent aussi dans les lettres écrites par les requérants étrangers : pour certains, en prenant les armes en février, il s'agissait de défendre une forme de justice sociale, comme en fait état la lettre du Savoyard Marin³⁶. On identifie également un argumentaire encore plus abstrait et cosmopolite en faveur des libertés et de la République, comme c'est le cas dans le texte adressé à la Commission par l'ouvrier mécanicien au chômage prussien Tempelmann, qui se présente avec son fils, lui aussi combattant, comme des « défenseurs de la liberté³⁷ ». Dans une même veine universaliste, le Belge Keyaerts affirme que sa prise d'armes en 1830 et en 1848 s'explique par son « ardent amour pour la sainte cause de la liberté des peuples³⁸ ».

Malgré la richesse des dossiers de demande de récompense des étrangers en 1848, il n'en reste pas moins que les lettres et les pièces ainsi réunies ne sont sans doute pas suffisantes pour saisir l'engagement de ces hommes dans toute sa complexité. D'abord parce que comme l'avait souligné Louis Hincker, leurs demandes sont adressées à l'administration dans le dessein précis d'obtenir une reconnaissance symbolique, mais aussi une indemnisation financière : la « dramatisation de la requête fonde la revendication du droit à la reconnaissance³⁹ ». Par ailleurs, la confrontation de ces dossiers avec d'autres sources permet de donner de l'épaisseur à ce portrait collectif, mais aussi de retrouver la trace d'autres insurgés étrangers, qui n'ont pas forcément après février présenté une demande à la Commission des récompenses nationales et échappent ainsi à ces archives administratives. En outre, si l'on veut comprendre l'engagement des étrangers en juin 1848, il ne faut pas seulement partir à la recherche des « doubles

³⁴ APP, AA 401, dossier n° 360. Nous soulignons.

³⁵ Cinq étrangers sur 74 demandent pour récompense la naturalisation gratuite.

³⁶ APP, AA 401, dossier n° 108, pièce unique : à la vue du palais des Tuileries, « je ne pus m'empêcher de m'écrier : c'est donc ici où s'est venu engouffrer (*sic*) le monopole et la sueur du pauvre peuple !!! ».

³⁷ APP, AA 415, dossier n° 65, lettre de Jean-Ferdinand Tempelmann à la Commission des récompenses nationales, 28 mars 1848 : « Pendant les journées 22, 23 et 24 février, lui et son garçon comptaient au nombre des défenseurs de la liberté, son fils s'est engagé volontairement dans la garde nationale mobile. Se trouvant sans ouvrage depuis 8 mois, il demande à être admis dans les récompenses nationales. »

³⁸ AAP, AA 395, dossier n° 243, pièce n° 2.

³⁹ Ce qu'écrit Louis Hincker au sujet des familles des disparus vaut également pour les requérants eux-mêmes : Louis Hincker, *op. cit.*, p. 74.

vainqueurs⁴⁰ » qui ont servi la République (modérée) en février et en juin, mais aussi s'intéresser, grâce aux sources judiciaires et militaires, à ceux qui au contraire ont été arrêtés et condamnés durant la répression de juin.

LE TRAITEMENT DES INSURGÉS ÉTRANGERS DE FÉVRIER ET DE JUIN : DE L'ENTHOUSIASME À LA RÉPRESSION

L'étude de plusieurs groupes d'étrangers bien circonscrits permet de saisir l'intérêt qu'il y a à multiplier les sources et les regards sur cet engagement étranger sur les barricades, qui a fait l'objet d'une réception bien différente en février et en juin. Qu'en est-il par exemple du groupe des démocrates polonais en exil à Paris, adhérents de la Société démocratique polonaise qui avait été créée en mars 1832 dans la capitale, renforcée par l'arrivée de révolutionnaires défaits après l'échec de l'insurrection de Cracovie en 1846 ? Si l'on se contente de lire les dossiers de demande de récompenses, seuls huit insurgés polonais se détachent dans les fonds des Archives nationales et des Archives de la Préfecture de police. Parmi eux, Jean Gunleck, sellier originaire de Cracovie, âgé de 74 ans au moment du dépôt de la demande, et Robert Lublinski, tailleur, blessé en février 1848 par un coup de sabre et requérant la naturalisation, comme il l'avait déjà fait d'ailleurs, sans succès, deux ans auparavant. À la rubrique « profession », est indiquée soit la mention de son état de « réfugié », soit celle de son métier de tailleur. Dans leurs lettres à la Commission des récompenses nationales, ces Polonais de la Grande Émigration n'hésitent pas à mettre en avant leur identité de « réfugié », comme le fait François Pinski, qui se décrit avant toute chose comme un « militaire polonais réfugié⁴¹ ».

La presse de l'époque, elle, s'avère plus disert sur l'engagement des réfugiés polonais en février 1848, et le fait de mentionner leur rôle sur les barricades permet de réactiver une tradition de solidarité avec la cause de la Pologne, ancienne à gauche. Dès le 27 février 1848, même *La Gazette de France* salue « la conduite d'un grand nombre de Polonais », jugée « admirable dans nos belles journées⁴² ». Leur action sur les barricades leur donne le droit de « demander au gouvernement provisoire l'autorisation de former une légion⁴³ », qui sera octroyée par un arrêté du 2 mars 1848⁴⁴.

⁴⁰ Mark Traugott, « Une étude critique... », art. cit., p. 612. Parmi les doubles vainqueurs représentés dans notre corpus, peut être mentionné le cas emblématique de Pierre De Fère, teneur de livres belge, qui écrit avoir « combattu en février pour anéantir le despotisme », puis avoir affronté en juin « les barricades pour le maintien de l'ordre, pour le respect de la famille et de la propriété ». Voir APP, AA 382, dossier n° 91, pièce 6, lettre de Pierre De Fère au ministère de l'Intérieur, sans date.

⁴¹ APP, AA 408, dossier n° 156, pièce n° 1, lettre de François Pinski à la commission des récompenses nationales, 11 mars 1848.

⁴² *La Gazette de France*, 27 février 1848, p. 2.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ Jean-Baptiste Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'Etat*, Paris, 1847, t. 47, p. 89, arrêté qui crée une légion polonaise, 2-14 mars 1848 : « Au nom du peuple français, le gouvernement provisoire, considérant que les réfugiés polonais, animés du désir de prouver leur

Les réfugiés polonais n'ont pas été non plus absents des combats de barricades de juin 1848 dans l'Est parisien. Victorine Brocher (1839-1921), Parisienne qui a vécu dans son enfance la révolution de 1848, puis la Commune à l'âge adulte, et qui a rédigé en 1909 ses *Souvenirs d'une morte vivante*, récemment réédités⁴⁵, a raconté l'engagement de son père sur les barricades de l'Est parisien en juin 1848. Elle insiste dans ses Mémoires sur la participation aux combats des nombreux réfugiés polonais que fréquentait alors son père, fervent républicain :

L'entrée du faubourg Saint-Antoine fut forcée, les insurgés vaincus durent mettre bas les armes, il y eut plusieurs milliers de prisonniers, un grand nombre d'entre eux furent déportés. Les hôpitaux étaient encombrés de blessés, et la place de la Bastille, la rue du faubourg Saint-Antoine étaient jonchées de cadavres.

Mon père était parti dans la mêlée avec ses amis les Polonais, qui vivaient chez nous depuis leur émigration. (Nous n'avons jamais revu ceux-ci, et nous pensons qu'ils auront été tués⁴⁶).

Le souvenir des Polonais sans doute morts sur la barricade dont parle Victorine Brocher dans ses Mémoires se retrouve également dans le seul roman de la littérature mondiale qui, d'après Dolf Oehler, a représenté un insurgé de juin 1848 d'origine étrangère⁴⁷. Tourgueniev fait en effet mourir son héros Dimitri Roudine sur une barricade parisienne. S'il est bien Russe, ses compagnons de lutte le prennent pour un Polonais au moment où il tombe sous les balles :

C'était le 21 juin 1848. L'insurrection des ateliers nationaux était à peu près étouffée ; l'armée et la garde nationale triomphaient sur tous les points de Paris.

Dans une des rues étroites du faubourg Saint-Antoine quelques ouvriers retranchés derrière une barricade échangeaient encore de temps en temps un coup de fusil avec les soldats [...]. Cinq ou six coups de fusil partirent [...] des rangs des soldats, et l'homme tomba lentement et lourdement, la face en avant, comme s'il saluait quelqu'un jusqu'à terre. Il avait été tué roide.

« Tiens ! dit en ce moment un des derniers défenseurs de la barricade à son compagnon : Voilà qu'on nous a tué le Polonais. »

— Diable ! répondit l'autre, sauvons-nous ! et tous les deux se jetèrent dans la porte entrebâillée d'une maison voisine. Ce Polonais était Dimitri Roudine⁴⁸.

reconnaissance et leur dévouement pour la France, leur seconde patrie, demandent à être réunis en légion à l'effet de servir, conjointement avec les Français, la cause de l'ordre et de la liberté [...].

⁴⁵ Victorine Brocher, *Souvenirs d'une morte vivante. Une femme dans la Commune de 1871*, Paris, Libertalia, 2017.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 35.

⁴⁷ Dolf Oehler, *Juin 1848...*, *op. cit.*, p. 215 : Dimitri Roudine est « le seul héros romanesque de la littérature universelle à devenir un insurgé de Juin et à mourir comme tel », mettant fin par un « acte de désespoir » à une « existence de littérateur misérable ».

⁴⁸ Ivan Tourguéniev, *Dimitri Roudine* [1855], épilogue, traduction française par Louis Viardot, Paris, Hetzel, 1862.

Resurgit ainsi la figure fantasmée du Polonais, mise en lumière par l'héroïsation de Roudine, que l'on prend pour un réfugié républicain, et laissant dans l'ombre la masse des travailleurs – belges, notamment – qui était pourtant prédominante parmi les insurgés étrangers de juin. Les archives laissées par les commissions militaires qui ont jugé les inculpés de l'insurrection de juin ont fait l'objet de la réalisation d'une base de données par Jean-Claude Farcy, qui permet de suivre la trace de certains de ces insurgés réprimés. Parmi eux, quelques Polonais, même s'ils sont loin d'être les plus nombreux⁴⁹. Ainsi de Louis Gosiewski, né en Prusse, peintre en bâtiment et âgé de 39 ans, remis en liberté à la fin du mois d'août 1848. Ainsi d'Elias David, réfugié polonais âgé de 28 ans, devenu bijoutier rue Beaubourg, qui fit l'objet d'une décision de transportation le 29 juillet 1848 et fut envoyé au ponton La Guerrière, à Brest. Il bénéficia d'une grâce en novembre 1849 et fut finalement expulsé du Finistère vers la Prusse *via* Strasbourg, ce qui explique que l'on retrouve sa trace aux Archives départementales du Bas-Rhin : autant de sources qui ont permis de retracer son parcours à travers cette carte (**fig. 1**) qui montre la succession de mobilités endurées du fait de la répression.

⁴⁹ Selon la base de données établie par Jean-Claude Farcy, seuls seize personnes parmi les 11 662 inculpés de juin 1848 sont nées en Pologne.

Fig. 1. Carte de l'itinéraire du Polonais Elias David, condamné à la transportation puis expulsé via Strasbourg, réalisée par Hugo Vermeren



Au total, combien furent les étrangers parmi les 3 423 accusés de juin condamnés à la transportation au Havre entre le 3 août et le 29 septembre 1848, et pour lesquels on dispose de tableaux statistiques conservés aux Archives de la Préfecture de police de Paris⁵⁰ ? Pour 14,6 % de ces condamnés, la nationalité reste inconnue, mais on sait en revanche que 81 % de ces 3 423 personnes étaient françaises et 4,4 % étrangères, un chiffre qui rejoint presque la proportion de 5 % d'étrangers à laquelle nous avons abouti en étudiant les demandes de récompenses de combattants de février. Parmi les 151 étrangers condamnés à la transportation à l'été 1848, se détache une nette majorité de Belges, suivis par les Savoyards, comme le montre le tableau ci-dessous (**tableau 1**) qui reprend les dénominations géographiques telles qu'utilisées dans la source.

⁵⁰ AAP, AA 428, *Tableau général et statistique des 3 423 accusés de Juin transportés au Havre, du 5 août au 29 septembre 1848, avec indication, par catégorie, de profession, d'âge et d'origine*, 12 octobre 1848, f. 530.

Tableau 1. Origines géographiques des 151 étrangers parmi les 3 423 condamnés à la transportation au Havre entre le 3 août et le 29 septembre 1848

Belgique	59
Savoie	25
Suisse	15
Hollande	9
Bavière	8
Piémont	7
Italie	6
Allemagne	4
Autriche	4
Pologne	2
Portugal	1

Si les étrangers représentaient au moins 4,4 % de l'effectif des condamnés à la transportation au Havre entre août et septembre 1848, ils ne formaient plus que 2,5 % de l'effectif des condamnés qui avaient été effectivement transportés en Algérie. Seuls onze étrangers, parmi lesquels se trouvaient quatre Belges⁵¹, ont fait le voyage forcé jusqu'à la colonie et ont été graciés ou expulsés quelques années plus tard. Le fait d'être un étranger ne semblait donc pas être une variable aggravant le traitement de l'insurgé de juin. En revanche, la peine de transportation, lorsqu'elle était prononcée et effectivement appliquée, était le plus souvent suivie d'une expulsion hors du territoire français qui visait à éloigner définitivement l'étranger indésirable.

En partant à la recherche des combattants étrangers qui ont pris les armes en février puis en juin 1848, nous avons voulu comprendre comment des non-citoyens ont pu défendre, parfois au prix de leur vie, l'idée qu'ils se faisaient de la liberté des Français ou de la République dans l'absolu. Les portraits que nous avons ébauchés doivent être réinscrits dans un panorama plus général de l'immigration étrangère à Paris, alors formée pour l'essentiel de travailleurs venus de pays frontaliers, embauchés majoritairement dans l'artisanat et marqués par une proximité politique avec les classes populaires parisiennes qu'ils côtoyaient quotidiennement au travail et dans leur lieu de vie. La répression des insurgés de juin montre que ces étrangers qui avaient déjà connu la migration ont été contraints à de nouvelles mobilités forcées à partir de l'été 1848,

51 Louis-José Barbançon, « Les transportés de 1848 (statistiques, analyse, commentaires) », *Criminocorpus* [En ligne], *Les Bagnes coloniaux*, Article, mis en ligne le 01 janvier 2008.

qu'ils aient été obligés de rejoindre les pontons, qu'ils aient été expulsés du territoire français en vertu d'une mesure administrative, ou encore qu'ils aient été effectivement transportés vers l'Algérie pour un petit nombre d'entre eux.